



Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le trois septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 21/08/2018

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, GROFF Jérôme, BARTH Hans, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément, HUBER Christelle COUSANDIER Daniel
Absent excusé : HENTSCH Eric

DCM 16- 2018

AVIS SUR LE PROJET PLUi

Rapport présenté par le Maire

VU la délibération en date du 15 juin 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28 novembre 2013,

VU les débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tenus en conseil communautaire le 29 février 2016, et entre novembre 2015 et décembre 2016 au sein des différents conseils municipaux, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2016, décidant d'appliquer les dispositions du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

VU le débat du PADD en conseil municipal de FORT-LOUIS en date du 28/05/2018

VU la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de projet de PLUi,

VU le projet de PLUi arrêté au conseil communautaire en date du 18 juin 2018,

VU le PLUi arrêté transmis pour avis aux communes membres du Pays Rhénan en date du 25 juin 2018.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Pays Rhénan en date du 18 juin 2018, et notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

Pour copie conforme au registre, signé par tous les conseillers présents.

Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10 septembre 2018

Le Maire,

Gérard JANUS





Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le trois septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 21/08/2018

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, GROFF Jérôme, BARTH Hans, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément, HUBER Christelle COUSANDIER Daniel

Absent excusé : HENTSCH Eric

DCM 17- 2018

GERANCE RELAIS DU FORT

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre des sœurs LOTH concernant la résiliation du bail du restaurant au Relais du Fort en date du 17/09/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte de cette résiliation et confirme son accord, donne pouvoir au Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme au registre, signé par tous les conseillers présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10 septembre 2018

Le Maire,
Gérard JANUS





Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le trois septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 21/08/2018

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, GROFF Jérôme, BARTH Hans, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément, HUBER Christelle COUSANDIER Daniel
Absent excusé : HENTSCH Eric

DCM 18- 2018

ACCES AU RHIN – CALE MARINE PK 326.950 -

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de VNF concernant la condamnation provisoire de la cale marine PK 326.950

Vu les avis reçus en Mairie depuis cette condamnation, les administrés demandent la mobilisation des élus pour le maintien de cette cale marine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte de cette condamnation provisoire et demande fermement le maintien de la cale PK326950.

Pour copie conforme au registre, signé par tous les conseillers présents.

Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10 septembre 2018

Le Maire,
Gérard JANUS

